

Janvier 2019: Non à l'imPAS sur les congés !

Des remontées émanant de plusieurs départements, font état de refus de congés dans les services impactés par la mise en œuvre du prélèvement à la source (SIP, Centres de contact, CPS, CIS..).

Indéniablement, les collègues subissent d'ores et déjà de fortes pressions en lien avec le prochain déploiement du PAS que le gouvernement a confirmé à la fin de l'été, dans des conditions qui ont contribué à semer le trouble et les inquiétudes parmi les usagers.

Dans une lettre en date du 9 novembre 2018, la Secrétaire Générale de **F.O.- DGFIP** a rappelé ce contexte au Directeur Général, en lui demandant de renoncer à une position pouvant conduire à interdire les congés à partir du 2 janvier 2019.

Au-delà de notre opposition au PAS maintes fois affirmée et expliquée, force est de constater que le déploiement de ce dispositif, est un enjeu sans précédent pour la DGFIP.

Alors que, de jour en jour, le PAS élaboré par la technostructure de Bercy apparaît de plus en plus complexe pour les collègues sur le terrain, cette transition nécessitera, une fois encore, toute la conscience professionnelle, l'engagement et l'esprit de responsabilité des agents de la DGFIP, autant de valeurs qui ne sont plus à démontrer.

Dans ce contexte, F.O.- DGFIP29 s'opposera à toutes mesures coercitives visant les congés des agents en début d'année 2019. Pour F.O.- DGFIP29, de telles contraintes ne pourraient que rajouter une pression contre productive sur les personnels, et dégrader un climat social déjà fort tendu au sein des services départementaux !



**C'EST
FORCEMENT
VOUS**

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER

FO **NOS**
DGFIP **DIFFÉRENCES** ≠
FONT LA DIFFÉRENCE